



Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-neuvième session, Genève, 2001

Première séance

Mardi 5 juin 2001, 11 h 15

Présidence de M. Amorim, Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et de M^{me} A. Sto. Tomas

OUVERTURE DE LA SESSION

Original anglais: M. AMORIM (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) – C'est avec plaisir que je déclare ouverte la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis le troisième Brésilien à occuper ce poste et j'ai eu l'honneur de conduire les travaux du Conseil d'administration au cours des onze derniers mois.

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: M. AMORIM (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) – Notre première tâche est l'élection du Président de la Conférence. Je donne la parole au président du groupe gouvernemental, M. Li Qiyan, vice-ministre du Travail et de la Sécurité sociale de Chine, afin qu'il propose un candidat à la présidence de la Conférence.

Original chinois: M. LI QIYAN (délégué gouvernemental, Chine) – Au nom du groupe gouvernemental, j'ai l'honneur de proposer la candidature de la secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi des Philippines, M^{me} A. Sto. Tomas, à la présidence de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. M^{me} A. Sto. Tomas a obtenu un diplôme de la Far Eastern University des Philippines en 1965. Elle a obtenu une maîtrise en communication pour le développement à l'Université des Philippines en 1976 et une maîtrise en administration publique à la Harvard University en 1986. M^{me} A. Sto. Tomas possède une connaissance approfondie ainsi qu'une vaste expérience dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, de la gestion des affaires publiques, de l'emploi et de la migration. Aux Philippines, elle est actuellement Présidente du Bureau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, de la Commission nationale des salaires et de la productivité et du Service chargé du bien-être des travailleurs à l'étranger, ainsi que de nombreuses autres institutions.

En tant que chef de la délégation philippine, M^{me} A. Sto. Tomas a participé à un grand nombre de conférences et réunions internationales sur la gestion des ressources humaines, l'administration publique, la fonction publique, et elle a toujours fait preuve d'une très grande compétence dans la gestion des affaires internationales. Elle parle couramment l'anglais et elle lit et comprend l'espagnol. Je suis persuadé qu'avec sa clairvoyance et son expérience M^{me} A. Sto. Tomas saura s'acquitter de cette haute

fonction de Présidente de la Conférence internationale du Travail et qu'elle saura la mener à bonne fin.

Original anglais: M. AMORIM (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) – Je donne maintenant la parole au porte-parole du groupe des employeurs, M. Funes de Rioja, délégué des employeurs de l'Argentine, au nom du groupe des employeurs.

Original espagnol: M. FUNES DE RIOJA (délégué des employeurs, Argentine) – Nous souhaitons manifester notre soutien à la proposition qui a été faite.

Original anglais: M. AMORIM (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) – Je donne maintenant la parole à Lord Brett, porte-parole du groupe des travailleurs, délégué des travailleurs du Royaume-Uni, au nom du groupe des travailleurs.

Original anglais: LORD BRETT (délégué des travailleurs, Royaume-Uni) – Le groupe des travailleurs approuve également la candidature de M^{me} A. Sto. Tomas. Nous avons pleinement confiance en ses compétences et nous lui souhaitons plein succès pour ses travaux.

Original anglais: M. AMORIM (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) – La candidature de M^{me} A. Sto. Tomas, secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi des Philippines, a été proposée et soutenue. En l'absence d'autres propositions, je déclare M^{me} A. Sto. Tomas Présidente de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je la félicite très chaleureusement et je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel.

(M^{me} A. Sto. Tomas, secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi des Philippines, élue Présidente de la Conférence, prend place au fauteuil présidentiel.)

DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE

Original anglais: La PRÉSIDENTE – J'aimerais remercier très sincèrement les membres du groupe de l'Asie et du Pacifique qui ont appuyé ma candidature. J'aimerais également remercier l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et nos interlocuteurs de la région – Chine, Japon et République de Corée – de leur soutien. Je souhaite remercier personnellement les orateurs qui viennent de prendre la parole, à savoir Son Excellence Li Qiyan, président du groupe

gouvernemental, M. Funes de Rioja, porte-parole du groupe des employeurs, et Lord Brett, porte-parole du groupe des travailleurs.

Je suis sensible à l'honneur et à la chance que représente cette présidence pour moi-même, mais encore davantage pour mon pays. Comme vous le savez sans doute, les quatre derniers mois de la présidence de Gloria Macapagal Arroyo ont été marqués par une lutte déterminée pour réformer et redresser une économie et une société qui semblaient s'éloigner de leurs traditions historiques. En raison des besoins internes croissants d'une population de 78 millions de personnes qui souhaite disposer de davantage de biens matériels et de services sociaux, ainsi que d'un ordre mondial qui exige une compétitivité totale sur tous les fronts, nous saisissons chaque occasion de présenter notre vision de l'avenir des Philippines et de chercher à obtenir l'assistance nécessaire à la réalisation prochaine de cette vision.

La mondialisation est le mantra du nouveau millénaire. Sa signification est la suivante: produire plus et servir mieux au coût le plus faible possible. La théorie nous dit que le monde serait meilleur si la concurrence n'était pas freinée par les barrières douanières et non douanières. Est-ce bien le cas?

Partons du principe que nous ne nous lançons pas tous dans la course au même moment. Certains ont déjà une bonne longueur d'avance. D'autres ont des handicaps, dont certains sont historiques ou idéologiques et dont d'autres se fondent sur les ressources ou sur l'information. Certains pays ont tous les handicaps. Le «fossé numérique» n'est peut-être pas aussi redoutable qu'il n'y paraît, parce que la technologie nous fournira sans doute bientôt les passerelles nécessaires, comme nos amis indiens en font actuellement l'expérience. Mais, ce qui est alarmant, c'est le risque d'une récession mondiale qu'aucun bond en avant ne nous permettrait d'éviter, au cas où la pauvreté, la maladie, l'ignorance et la discorde ne trouveraient pas de solutions. Sommes-nous donc condamnés à perpétuité à une inégalité inacceptable?

L'histoire humaine nous donne cependant des raisons d'être optimistes. Les temps difficiles suscitent toujours un nouvel élan de l'esprit public, que je définirais comme un égoïsme éclairé ou une charité bien ordonnée. Ceux d'entre nous qui observent de près le paysage politique ont constaté au cours de la dernière décennie un véritable épanouissement du volontariat et l'émergence d'un ensemble que l'on qualifie du terme général de société civile. Les membres de cette société offrent leurs services collectivement et gratuitement et se font les défenseurs, les gardiens et les supporteurs de toute une série de causes liées aux affaires publiques.

Les organisations de travailleurs constituent probablement les éclaireurs de ce groupe émergent. Notre intérêt veut, lorsque nous consultons les partenaires sociaux traditionnels, les gouvernements, les employeurs et les organisations de travailleurs, que nous travaillions aussi avec les autres parties intéressées. En fait, la mondialisation devrait être un appel à l'inclusion, et non à l'exclusion.

La meilleure façon de corriger ce déséquilibre historique dans le développement national, régional et international consiste sans doute à concentrer les efforts sur ceux qui en ont le plus besoin. Aux Philippines, nous nous efforçons de créer des zones exemptes de pauvreté dans les provinces les plus défavorisées, avec le soutien des partenaires tripartites, en exploi-

tant les atouts de chacun et en favorisant le soutien des autres secteurs. Les syndicats se sont engagés à se charger de l'organisation sociale, tandis que nos partenaires employeurs s'occuperont de la diffusion et de l'intégration des projets menés au niveau communautaire. Par le biais de ces communautés modèles, nous espérons prouver que, grâce à un effort concerté, il est possible d'améliorer la qualité de la vie et les revenus de nos concitoyens les plus pauvres.

Dans le cadre de l'ANASE, nous avons décidé à l'unanimité que les nouveaux venus dans notre groupe régional devraient pouvoir bénéficier d'un soutien et d'une assistance accrue de notre part. Comme la plupart d'entre eux ne sont pas en mesure de s'adapter immédiatement à l'économie de marché, nous estimons qu'ils ont droit à un traitement préférentiel, y compris de la part des donateurs extérieurs à l'ANASE. Comme le golf, la mondialisation exige un système de handicaps propre à permettre aux nouveaux joueurs de rattraper les autres.

En fin de compte, la mondialisation réclame des normes de base minimales qui empêchent l'exploitation ou qui mettent fin au protectionnisme. Les normes acceptées au niveau universel, telles que les principes et droits fondamentaux au travail, permettent une protection égale des secteurs vulnérables qui sont les plus touchés par la mondialisation, où qu'ils se trouvent. Il s'agit, d'après l'expérience que j'ai acquise au niveau national, du secteur informel, des travailleurs migrants, des femmes et des enfants au travail. Il est cependant essentiel que, lors de l'examen et de l'élaboration de ces normes, un réseau aussi large que possible soit établi afin que l'on tienne compte de tous les avis possibles. L'OIT reste en première ligne dans l'établissement de normes de travail minimales et applicables. Nous sommes absolument convaincus que, grâce au mandat permanent de l'OIT, les normes du travail représenteront la meilleure protection qui nous soit accordée face aux problèmes soulevés par la mondialisation.

Notre programme pour cette Conférence reflète bon nombre de ces préoccupations. Pendant longtemps, la santé et la sécurité ont été des problèmes touchant l'industrie et d'autres branches d'activité dans le seul secteur formel. Nous reconnaissons maintenant que des dangers menacent les conditions de travail de ceux qui sont employés dans l'agriculture et les domaines connexes. Les coopératives constituent un partenaire utile pour les syndicats et augmentent les possibilités d'améliorer les revenus et la qualité de la vie des travailleurs. Dans certaines régions du monde, des entreprises de travailleurs ou de mutuelles de salariés sont créées afin que les travailleurs deviennent également leurs propres employeurs. La sécurité sociale reconnue comme un filet de sécurité fondamental pour les travailleurs du secteur formel est maintenant réexaminée en raison de sa vaste portée. Alors que les problèmes liés aux prestations et aux contributions restent une préoccupation essentielle, des variantes de l'assurance sociale sont à l'étude.

Le travail décent, bien sûr, est la rubrique sous laquelle toutes ces questions sont examinées. Nous nous devons de remercier le remarquable Directeur général du BIT qui nous a fourni le cadre et la référence des discussions qui auront lieu au cours de cette session. Son exposé lucide et complet sur le travail décent demeure l'analyse la plus achevée sur cette question extrêmement importante. Une partie de mon travail en tant que Présidente de la Conférence

sera de veiller à ce que ces points à l'ordre du jour reçoivent toute l'attention qu'ils méritent et fassent l'objet d'une discussion qui éclairera les débats futurs.

C'est précisément à cette tâche que nous nous attellerons, nous, les membres du bureau élus, moi-même, le Vice-président gouvernemental, celui des employeurs et celui des travailleurs que vous allez élire sous peu.

D'ores et déjà, je me permettrai de remercier le personnel technique du BIT qui nous aidera à saisir les procédures juridiques et techniques de l'OIT. La reconnaissance, dit-on, est la mémoire du cœur. Eh bien, après la fin de cette 89^e session, notre cœur gardera longtemps le souvenir de ces trois prochaines semaines.

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: La PRÉSIDENTE – Conformément aux amendements adoptés par la Conférence à sa 82^e session, nous allons procéder immédiatement à l'élection des Vice-présidents de la Conférence. J'invite la Greffière de la Conférence à nous donner lecture des désignations faites par les groupes.

Original anglais: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE – Les candidatures aux postes de Vice-présidents de la Conférence sont les suivantes:

Groupe gouvernemental:

M^{me} Bannerman (*Ghana*)

Groupe des employeurs:

M. Donato (*Brésil*)

Groupe des travailleurs:

M. Parrot (*Canada*)

Original anglais: La PRÉSIDENTE – S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces propositions sont adoptées.

(Les propositions sont adoptées.)

DÉSIGNATION DES BUREAUX DES GROUPES

Original anglais: La PRÉSIDENTE – Nous passons maintenant à la désignation des bureaux des groupes. Je prie la Greffière de la Conférence de bien vouloir donner lecture des noms des personnes désignées par les différents groupes.

Original anglais: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE – Les groupes ont choisi les membres de leur bureau comme suit:

Groupe gouvernemental:

Président: M. Li Qiyang (*Chine*)

Groupe des employeurs:

Président: M. Funes de Rioja (*Argentine*)

Vice-présidents: M. Suzuki (*Japon*)

M. Owuor (*Kenya*)

M. De Arbeloa (*Venezuela*)

M. Potter (*Etats-Unis*)

M. Hoff (*Norvège*)

Secrétaire: M. Peñalosa (*Organisation internationale des employeurs*)

Groupe des travailleurs:

Président: Lord Brett (*Royaume-Uni*)

Vice-présidents: M. Adiko (*Côte d'Ivoire*)

M^{me} Anderson (*Mexique*)

M. Shmakov (*Fédération de Russie*)

M^{me} Triana (*Colombie*)

Secrétaire: M. Cunniah (*Confédération internationale des syndicats libres*)

Les membres du bureau du groupe des travailleurs, outre le président et les vice-présidents, sont M. Ahmed (*Pakistan*); M. Attigbe (*Bénin*), M^{me} Buvverud Pedersen (*Norvège*), M^{me} Coletti (*Italie*), M. Itoh (*Japon*), M. Miranda de Oliveira (*Brésil*), M. Parrot (*Canada*), M. Zellhoefer (*Etats-Unis*), M. Yillah (*Sierra Leone*).

CONSTITUTION

DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Original anglais: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE – La Commission de vérification des pouvoirs a nommé les membres suivants:

Membre gouvernemental et président: M. Oni (*Bénin*);

Membre employeur: M^{me} Sasso Mazzufferri (*Italie*);

Membre travailleur: M. Edström (*Suède*).

Original anglais: La PRÉSIDENTE – La Conférence prend note des nominations faites par les groupes.

CONSTITUTION ET COMPOSITION

DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: La PRÉSIDENTE – Nous passons maintenant à la constitution des différentes commissions qui examineront les questions dont la Conférence est saisie.

La Conférence souhaitera sans doute établir les commissions suivantes: Commission de proposition, Commission des finances, Commission de l'application des normes, Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture, Commission de la promotion des coopératives, Commission de la sécurité sociale.

Vous trouverez dans une liste qui vous sera distribuée le nom des personnes qui ont été désignées par les groupes pour faire partie de ces commissions. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces propositions sont adoptées.

(Les propositions sont adoptées.)

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: La PRÉSIDENTE – Nous sommes également saisis d'une question concernant la

suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence visant à appliquer les décisions prises par le Conseil d'administration à ses 274^e et 279^e sessions. Il s'agit du temps de parole en plénière, de l'approbation de modifications dans la composition des commissions et de la discussion du rapport global.

Pour appliquer ces décisions, le Président et les trois Vice-présidents recommandent à l'unanimité, conformément à l'article 76 du Règlement:

- a) de fixer le temps de parole en plénière concernant le rapport du Directeur général à cinq minutes et de suspendre à cet effet l'article 14, paragraphe 6, du Règlement;
- b) que la Conférence délègue à la Commission de proposition, en l'autorisant à déléguer à son tour à son bureau, le pouvoir d'approuver des changements ne prêtant pas à controverse dans la composition des commissions ainsi que les invitations ne prêtant pas à controverse adressées à des organisations internationales non gouvernementales

afin qu'elles soient représentées dans les commissions de la Conférence, et que, à cette fin, elle suspende l'article 4, paragraphe 2, l'article 9 a) et l'article 56, paragraphe 9, du Règlement;

- c) que la Conférence décide, en ce qui concerne la discussion du rapport global, de ne pas limiter le nombre d'interventions de chaque orateur en séance plénière et que, à cette fin, elle suspende l'application de l'article 12, paragraphe 3, du Règlement; qu'elle décide aussi de ne pas appliquer à cette discussion les dispositions relatives à la durée maximale des interventions et que, à cette fin, elle suspende l'application de l'article 14, paragraphe 6, du Règlement.

Conformément à l'article 76 du Règlement, ces suspensions ne prendront effet qu'après avoir été approuvées par la Conférence à sa prochaine séance plénière, qui se tiendra cet après-midi.

(La séance est levée à 11 h 30.)